

CONSEIL TERRITORIAL
CT – PV DE LA RÉUNION N°2025-01

29 janvier 2025
Vidéoconférence

Présidence : Marc Le Mercier

Présents :

Bureau exécutif : Natalie Thoumas-Gui (VP LANA), Dominique Fournet (VP délégué et comité de pilotage CDA 33), Nicole Duclos (VP déléguée et Présidente CDA 16), Yves Orlanges (VP et Président par intérim CDA 23), Marilyn Georgel (VP déléguée et Présidente CDA 64), Thibault Menanteau (TG LANA), Martine Prevost (Présidente CRAFS et CDA 87)

Président(e)s de CDA : Alain Gouguet (17), Christian Villeneuve (19), Benoist Guillet (24), Valérie Henkes (40), Nathalie Richard (47), Laurent Rouvreau (79)

Invités : Michaël Bournazeix (Directeur sportif LANA), Frédéric Taillard (CTR), Franck Mimbielle (salarié CDA 33)

Excusés : Éric Fradin (BE VP LANA), Alain Devaux (Président CDA 86)

Secrétaire de séance : Yves Orlanges

Début de la séance (20h) ; Fin de la séance (22h45)

Ouverture de la réunion à 20h. Marc le Mercier accueille tous les participants et invite par un tour de table chaque représentant départemental à se présenter, en précisant l'effectif licencié, le nombre de clubs et le nombre de salariés (du CDA et des clubs s'ils les connaissent).

CDA	Licenciés	Clubs	Salariés ou permanents
CDA 16 – Nicole Duclos	1794	10	2 pour 1,3 ETP au CDA 4 salariés au 016034-GAA 2 auto-entrepreneurs au 016019-CAC
CDA 17 – Alain Gouguet	3090	24	1 pour 0,8 ETP
CDA 19 – Christian Villeneuve	1400	9	0 au CDA 2 au 019001-CAB 1 au 019003-S/L TAC
CDA 23 – Yves Orlanges	696	8	1 CDD 6 mois 0,5 ETP 4 pour 2,5 ETP dans 2 clubs (023002-SAMG et 023003-EAA)
CDA 24 – Benoist Guillet	1315	11	1 au CDA 9h/semaine, partagé avec un club. En tout 2 salariés pour 1,7 ETP
CDA 33*	8924		

* Dominique Fournet, membre du comité de pilotage du CDA 33, fait le point sur les échéances à venir : AG des clubs le 12 février 2025 à Talence pour valider les statuts ; fin mars ou début avril, nouvelle AG électorale. Durant cette phase de transition, le comité de pilotage suit l'activité. Franck Mimbielle, présent à la visioconférence, représente l'équipe des salariés du Comité.



CDA	Licenciés	Clubs	Salariés ou permanents
CDA 40 – Valérie Henkes	2015	19	0 au CDA 1 salarié en club
CDA 47 – Nathalie Richard	1357	13	0 au CDA 1 en club
CDA 64 – Marilyn Georgel	3800 env	23	0 au CDA (rupture conventionnelle il y a 2 ans) Auto-entrepreneurs en clubs
CDA 79 – Laurent Rouvreau	1312		1 au CDA 2 au 079xxx-SBAC 1 au 719006-SN* 1 temps partiel au 079009-UST
CDA 86	1436		
CDA 87 – Martine Prevost	2280		0 au CDA 3 à 087040-LA* 2 à 087003-ASSJ*

Marc Le Mercier constate de grandes diversités de situations tenant compte des aspects démographiques, d'implantations urbaines, économiques et sociologiques. Il balaie l'ordre du jour en précisant que ce n'est pas une obligation d'évoquer tous les sujets, cette première réunion devant aussi permettre de définir les thématiques les plus importantes pour le développement des comités.

Benoist Guillet revient sur le message qu'il a adressé préalablement à la réunion pour insister sur les sujets essentiels à ses yeux :

- L'équilibre territorial
- La formation au sens large, pour prévenir le renouvellement générationnel
- Les infrastructures, sujet moins prégnant pour son département avec les nouvelles pistes de Bergerac et Sarlat, et celle à venir à Périgueux.
- La nécessité de revoir l'organisation des compétitions jeunes.

En complément, Nicole Duclos souhaite que la LANA soit en appui lorsque les comités ou clubs souhaitent organiser des animations, comme Diagnoform et Kids. De même, la ligue doit être présente dans le développement des nouvelles pratiques pour apporter des solutions de financements, notamment sur les appels à projet.

À terme, ce soutien doit permettre de créer un modèle économique propre à chaque comité.

Valérie Henkes abonde en précisant que son comité est complètement soumis à cette problématique : pendant des années, il a mené beaucoup d'initiatives qui n'ont rapporté aucun euro, notamment parce qu'on n'avait pas connaissance de certains accompagnements financiers.

Elle cite notamment un besoin d'accompagnement par l'agent de développement, notamment sur les actions « handisport ».

Marc Le Mercier a constaté qu'il existe effectivement beaucoup d'appels à projet, et que la ligue n'a de soutien financier que de l'ANS et du Conseil régional.

Sur ce sujet de l'ANS, concernant le volet PSF, Yves Orlianges propose d'associer les comités sur les dossiers présentés par leurs clubs dans le cadre de leur instruction au niveau ligue. Marc Le Mercier, de son côté, propose, suite à son récent entretien avec le DRAJES, que le chef du pôle sport vienne présenter les orientations du PST lors du lancement de la campagne.

Nathalie Richard souhaite ardemment la venue de représentants de la ligue dans son département pour rencontrer les clubs et comprendre leurs problématiques.

Benoist Guillet est d'accord sur ce point : il souhaite la présence de l'agent de développement, ou d'un salarié en charge de missions transverses comme Paul Nieto. Le besoin est d'apporter de l'aide dans l'ingénierie, quand les salariés du comité sont des techniciens. Il a été informé d'une formation aux dossiers ANS à la mi-mars, mais les personnes ayant les compétences sont toutes sur l'agglomération bordelaise.

Yves Orlianges est prêt à assurer une réunion d'information, en visio, pour expliquer la démarche des dossiers ANS.

Marc Le Mercier considère que nos structures sont trop prisonnières des financeurs « classiques » (l'État via l'ANS et les Conseils départementaux). Il propose la mise en place d'une veille informative sur les appels à projet, et cite comme exemple le fait que la ligue soit passée à côté de la campagne FDVA.

Benoist Guillet précise que le Conseil départemental 24 attribue une aide aux athlètes de haut niveau, et qu'il se charge des dossiers. Il aurait besoin de connaître les athlètes listés. Michaël Bournazeix rappelle que les aides spécifiques concernent environ 70 athlètes dans la ligue.

Laurent Rouvreau, de son côté, n'exprime pas un besoin particulier sur le montage des dossiers ANS. Il délèguera à son prédécesseur Pascal Brosseau qui connaît la procédure. Il rappelle néanmoins qu'au-delà du montage de dossiers dans le cadre d'appels à projet, il est indispensable de concrétiser celui-ci et qu'un rapport d'actions est nécessaire, ce qui n'est pas toujours évident à rédiger.

Alain Gouguet précise que la campagne FDVA, du moins pour les départements, n'est pas terminée, puisque la date limite est fixée au 12 mars.

Marc Le Mercier ajoute que le FDVA a tendance à accorder une « prime aux sortants ».

Il indique que si la LANA bénéficie d'un budget globalement à l'équilibre, elle évolue dans une situation financière contrainte, trop dépendante des subventions du Conseil Régional et de l'ANS. Il est nécessaire de mettre en place un vrai travail de structuration, et d'acquiescer une culture de conduite de projet. C'est pourquoi il a été décidé de lancer le recrutement d'un(e) Directeur(trice), avec une présence effective si possible dès début mars. Son financement va être assumé sur les fonds propres de la Ligue, raison pour laquelle le poste est pour l'instant limité à un CDD.

Il enchaîne sur les postes des deux agents de développement :

Sur le premier, suite au licenciement du titulaire en octobre 2024, il a été procédé à un changement de la fiche de poste, visant à renforcer les actions sport-santé, piloter l'organisation des formations, notamment pour les jeunes juges et les officiels, et restant un correspondant privilégié des trois départements du sud de la Région.

Le second n'a jusqu'à présent jamais été pourvu, notamment parce qu'il n'était financé qu'à mi-temps. Une solution pour le financement de ce mi-temps pourrait être trouvée suite à la récente réunion avec le DRAJES de Nouvelle-Aquitaine. Parmi ses missions, seraient privilégiées la programmation sportive et l'appui aux départements du nord de la circonscription.

Benoist Guillet s'interroge sur cette évolution puisqu'il semblait acquis que le demi-poste non financé était pris en charge par le Comité 87. Alain Gouguet indique que la FFA n'était pas d'accord, Michaël Bournazeix précise que le Comité s'était engagé sur le demi-poste sous réserve qu'il n'en paye que le quart, ce qui a été refusé. Dès lors, cette articulation n'avait plus de raison d'être.

Pour Benoist Guillet, ce n'est pas un choix pertinent car cela va renforcer la fracture territoriale, le poste étant basé à Talence, comme pour la plupart des autres salariés. Il aimerait par exemple que Paul Nieto vienne mener des actions dans son département.

Martine Prevost lui rétorque que les appels à projet, notamment sur le volet athlé-santé, s'adressent à tous les clubs et que cela ne concerne pas uniquement la métropole bordelaise. Dominique Fournet abonde en précisant que la courroie de transmission entre la ligue et les clubs, ce sont précisément les comités.

Marc Le Mercier précise que les agents de développement ont, via leurs missions régionales, vocation à être présents sur l'ensemble du territoire.

Benoist Guillet s'inquiète de restrictions dans les appels à projets nationaux : par exemple pour les 2h de sport au collège, cela ne concernerait plus que les zones urbaines (ZEP).

Dominique Fournet présente quelques dispositifs ou appels à projet qui sont en cours dans la ligue. Il appelle à un partage de bonnes pratiques entre les participants.

Valérie Henkes ne comprend pas pourquoi l'athlétisme serait absent des interventions 2h au collège, alors que d'autres disciplines sportives le font... Alain Gouguet témoigne de l'impossibilité d'intervenir dans son département, du fait du refus des professeurs d'EPS.

Nicole Duclos considère qu'on ne peut pas non plus tout attendre de la ligue ou des appels à projet. La professionnalisation, si elle est nécessaire, doit passer par une augmentation des cotisations, afin de permettre des mises à disposition pour les clubs qui en ont le plus besoin.

Franck Mimbielle, salarié à temps partiel du Comité de Gironde, souhaite apporter son témoignage de professionnel de l'athlétisme, emploi qu'il a choisi mais qui n'est pas toujours évident à pérenniser. Il n'est pas à temps plein, il complète son emploi du temps en assurant des missions à la Ligue de Tennis. Il a entendu des exemples de difficultés dans les territoires ruraux où le nombre de clubs est insuffisant, mais dans un Comité avec 39 clubs, si la problématique est différente, la situation reste assez précaire. Il attend toujours la liste des collègues labellisés pour les 2 heures de sport, regrette que le FDVA n'alloue pas de budget pour le financement de salariés.

En synthèse, la professionnalisation est nécessaire, mais elle ne peut s'appuyer sur les mêmes modèles territoriaux, et il faut apprendre à mutualiser. En outre, il faut selon lui que le Comité départemental soit porteur, et qu'il se charge de la gestion administrative.

Marc Le Mercier remercie Franck Mimbielle pour ce témoignage, et propose que le Conseil territorial s'empare de cette politique de projets et qu'il puisse être le lieu :

- De transmission de l'information sur les dispositifs ;
- De suivi et d'accompagnement sur l'ANS ;
- De communication et suivi des appels à projet.

La Ligue s'attachera à répondre aux appels à projet régionaux, charge aux Comités à les décliner dans leur département.

Il souhaiterait aussi engager un chantier spécifique sur un schéma régional des équipements d'athlétisme, prenant pour exemple la situation inquiétante de la Creuse (plus de piste pouvant accueillir des compétitions), et des Pyrénées Atlantiques, où le nombre d'équipements est largement insuffisant.

Il laisse la parole à Frédéric Taillard, qui présente le tableau de bord recensant par comité les adhérents et les activités des clubs, consultable sur le site internet de la Ligue. Cet outil statistique évolue avec la saison, il invite les comités à se l'approprier en appui de leurs projets.

Parole est laissée à Michaël Bournazeix pour un point sur la politique d'accès au haut-niveau, avec 3 structures situées à Talence, Poitiers et Limoges, où il se doit d'être très présent. Il rappelle que sa mission est aussi de suivre le volet formation des entraîneurs et la formation continue. Il donne l'exemple des colloques décentralisés qui peuvent être organisés, comme en 2020, cela peut être proposé « clefs en main ».

Revenant sur les fiches de poste des agents de développement, Alain Gouguet ne pense pas qu'il soit le plus pertinent de se focaliser sur la formation des jeunes juges, qu'on retrouve peu au sein du corps des juges actifs quelques années plus tard. Il s'inquiète de la raréfaction des juges spécialistes (chrono électrique, E-Logica), ce qui relance le débat sur le versement des indemnités aux jurys.

Marc Le Mercier, la soirée avançant, propose de programmer une nouvelle réunion sous deux mois pour évoquer deux thèmes : la formation et l'organisation des compétitions, tout en proposant de désigner un référent ANS venant en appui des comités. L'AG de la ligue étant prévue fin mars ou début avril, il est proposé de se réunir quelques jours avant : la date du 19 mars (20h) est validée.

Pour conclure, après ces échanges riches, Marc Le Mercier souhaite revenir sur la précédente réunion du Comité directeur, à laquelle les Présidents de Comités n'ont pas été invités, ce qui était une erreur qu'il assume et il s'en excuse, liée à l'organisation administrative encore perfectible.

Réunion levée à 22h45.

Marc Le Mercier
Président LANA